

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
des collectivités locales

Département des études
et des statistiques locales

Circulaire du 19 juillet 2011 relative aux comptes administratifs 2010 des régions

NOR : IOCB1117838C

*Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
à Mesdames et Messieurs les préfets de région.*

Comme chaque année, la direction générale des collectivités locales va procéder à l'analyse des comptes administratifs des régions. Je vous saurais gré de m'adresser un exemplaire du compte 2010 de votre région dès qu'il vous aura été transmis.

L'obtention de ces données conditionne l'élaboration des tableaux de synthèse, ainsi que les fiches financières individuelles régionales issues de l'exploitation des comptes administratifs 2010. Cet envoi est à adresser à la direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de Mlle Angéline MAHEN, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre ces documents avant le 5 août 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
É. JALON